Au fou ! Verbalisés pour port de gilet jaune ou de masque jaune !

écrit par Christine Tasin | 10 avril 2021

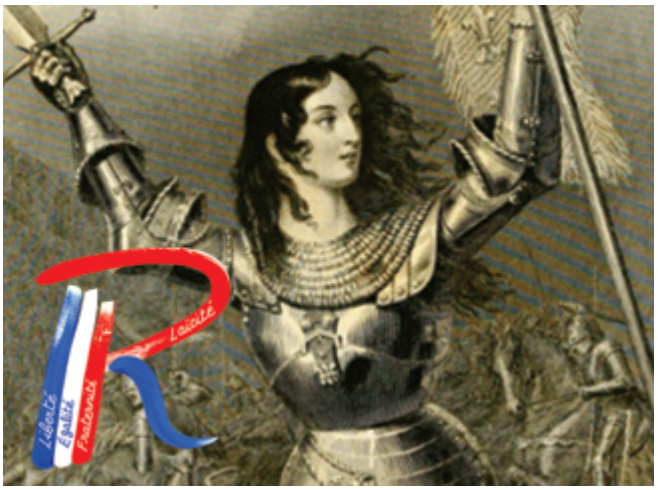

Bigre ! Je ne savais pas que les couleurs des masques autorisés avaient été listées par Macron !

Il y a encore des demeurés pour nous dire, les yeux dans les yeux, que ce n’est pas de la dictature, ça ?

Vous êtes trois, vous avec du jaune sur vous, on vous accuse donc de participer à une manifestation interdite (ou pas déclarée, allez savoir…)… Une manif à 3 ?

On sait que les rassemblements à plus de 6 sont interdits sur la voie publique, mais si vous portez des GJ c’est 2 (ou peut-être zéro, allez savoir…).

Macron a une peur bleue de voir revenir les GJ, alors presque tout Paris leur est interdit, en meute ou individuellement… Intéressant à savoir, non ?

> *3 personnes verbalisées dont 1 juste pr un masque jaune On nage en plein délire ! Va-t-on être verbalisé aussi pour la*

> *couleur de notre slip! Les policiers lancent la musique pendant le live afin de le signaler pour le retirer! Ils ne savent plus quoi inventer! (Paris hier) pic.twitter.com/4X3NAnUnei*
>
> *— Le Général (@LE_GENERAL_FR) March 28, 2021*

Au cas où la video disparaîtrait :

//resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/04/3-personnes-verbalisées-dont-1-juste-pr-un-masque-jaune-On-nage-en-plein-délire-Va-t-on-.mp4

Trois personnes verbalisées à Paris car elles portaient des vêtements jaunes – vidéo

Trois personnes ont été interpellées et verbalisées à Paris à l'issue d'une manifestation autorisée de Gilets jaunes. Les gendarmes leur ont reproché d'avoir continué à porter des «signes distinctifs» du mouvement, dont un masque jaune, après la fin de l'événement.

Après avoir participé à une manifestation autorisée de Gilets jaunes dans la capitale, trois personnes se sont rendues sur les Champs-Élysées afin de visiter l'exposition en plein air du «Chat de Geluck». Elles ont été interpellées par les gendarmes et verbalisées en raison des «signes distinctifs» des Gilets jaunes qu'elles portaient dans une zone où les manifestations sont interdites.

La scène s'est déroulée le 27 mars dernier et a été diffusée en direct par Stéphanie Poursac sur la page Facebook «Syndicat GJ». Elle-même était vêtue d'un gilet jaune, un homme qui l'accompagnait avait enroulé un drapeau jaune autour de son cou et un autre portait un masque jaune. Les forces de l'ordre

leur ont reproché de manifester dans une zone où il est interdit de le faire.

> *«On portait peut-être nos tenues de manifestation mais, aux dernières nouvelles, il n'est pas interdit de porter un gilet jaune ou une écharpe jaune dans la rue», a-t-elle fait remarquer auprès de 20 Minutes.*

Les trois personnes auront la possibilité de contester l'amende.

Décret

«Vous avez un signe distinctif», a commenté l'un des policiers, rappelant qu'un décret préfectoral interdit les manifestations dans certains lieux de Paris. Contactée par *Libération*, la préfecture a confirmé le motif de verbalisation: «un arrêté pris le 23 mars 2021 interdit tout rassemblement se revendiquant des Gilets jaunes dans certains secteurs de la capitale, dont l'avenue des Champs-Elysées».

Sur le site de la préfecture, aucun arrêté publié en mars ne mentionne cette interdiction. Néanmoins, un arrêté signé le 7 janvier par le préfet Didier Lallement, entré en vigueur le 9 janvier, interdit bel et bien «cortèges, défilés et rassemblements se revendiquant des "gilets jaunes"» dans certains secteurs, avec la célèbre avenue mentionnée.

Diffusion de musique

Par ailleurs, la scène a mis en lumière une technique de policiers contre la diffusion de leur image. L'un d'eux s'est mis à diffuser de la musique via son téléphone. «Si vous mettez ça sur les réseaux sociaux vous aurez un petit problème avec la Sacem», indique-t-il dans l'extrait. «Ils mettent de la musique pour pas que l'on puisse m'entendre», a également affirmé l'auteur de la vidéo. Celle-ci est toujours en ligne.

https://fr.sputniknews.com/faits_divers/202104091045455015-trois-personnes-verbalisees-a-paris-car-elles-portaient-des-vetements-jaunes—video/